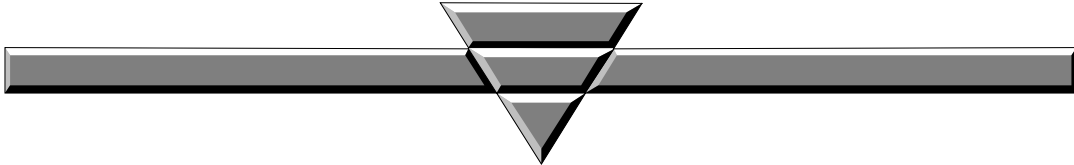


MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Lycée François Truffaut
Rue Georges pompidou
91070 BONDOUFLE



**LOT 02 : CONFORTATION D'ESCALIERS BETON
AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE**

N° de marché

0	0	0	0	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT
Rue Georges Pompidou
91070 Bondoufle

Assistance maîtrise d'ouvrage :

Objet du marché :

CONFORTATION D'ESCALIERS BETON AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE

Date :

Montant :€ HT

Imputation budgétaire :

Service ALO

**MARCHE PUBLIC PASSE SELON LA
PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés
publics.**

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code
des marchés publics :**

LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT, Rue Georges Pompidou, 91070 Bondoufle
Service Intendance

Ordonnateur :

Lycée François Truffaut

Comptable public assignataire des paiements :

Service intendance du lycée FRANCOIS TRUFFAUT
Gestionnaire et agent comptable : **M. Frédéric Clain**

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	5
<u>ARTICLE 2 : PRIX</u>	6
<u>ARTICLE 3 : DELAIS</u>	7
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	8

Préambule

Il s'agit d'un marché global sans allotissement.

Article premier : Contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

M

Adresse professionnelle et téléphone :

.....

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du
...../...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des pièces constitutives du marché mentionnées en son article 2,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.5.4 du C.C.A.P.

Unité Monétaire :

Euro.

Les travaux définis au C.C.A.P. seront traités en marché global.

L'ensemble des travaux sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de 20%) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :

.....

Aucune variante n'est autorisée.

Les options devront être chiffrées à part selon le bordereau fourni.

- **Dans le cadre d'un groupement d'entreprises**, le tableau ci-après est à remplir obligatoirement, indiquant la nature (chapitres techniques) et le montant des prestations réalisées par co-traitant :

Entreprise	Nature de la prestation	Montant HT	Montant TTC
.....
.....
.....
.....

- **Dans le cadre d'une sous-traitance**,

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de 20%) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :

.....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
.....
.....
.....
.....

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de Euros T.T.C. soit en lettres

.....

Article 3 : Délais

Le délai d'exécution des travaux est de 2 semaines, hors période de préparation du chantier réparti de la façon suivante :

- 1 semaines de préparation de chantier
- 2 semaines d'exécution des travaux

Le délai d'exécution part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément à l'article 5.2 du C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées :

- refusent⁵ de percevoir l'avance.
- ne refusent pas de percevoir l'avance.

Article 5 : Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire communs des marchés européens (CPV), par lot sont :

Lot	Classification principale	Classification complémentaire
1	45	

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles)

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation

j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des 'interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature de l'entrepreneur
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour
valoir
acte d'engagement
A
Le

Signature de la personne ayant reçu
délégation

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la
notification du marché signé
Le
par le titulaire destinataire

Le
(date d'apposition de la signature ci-
après)

Le pouvoir adjudicateur

ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché **DC13**

- Nom de la personne morale : **LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT**
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics : **M. Frédéric Clain, gestionnaire et agent comptable**
- Comptable assignataire des paiements : **M. Frédéric Clain, gestionnaire et agent comptable**
- Numéro de marché (le cas échéant) : **0000001**
- Objet du marché : **LOT 02 : CONFORTATION D'ESCALIERS BETON AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE**
- Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

B - Prestations sous-traitées **DC13**

- Nature :
- Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous traitant (T.V.A. comprise) :

C - Sous-traitant **DC13**

- Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :
- Forme juridique :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET – 14 chiffres) :
- Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
- Adresse :
- Téléphone :

Le sous-traitant : a droit au paiement direct n'a pas droit au paiement direct.

Le présent acte spécial :

- a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement
- est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : ./..... /200

D - Conditions de paiement du contrat de sous-traitance et modalités de règlement	DC13
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

- **Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) – Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal :**
- **Avance :**
 - le marché ne prévoit pas d'avance
 - le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance
 - le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance

Moment de versement

Après la date de notification de l'acte spécial / / 200.....
 l'exécution du contrat de sous traitance .. / / 200 .

Si le sous-traitant est présenté après la conclusion du marché, le paiement de l'avance au sous-traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance versée au titulaire au titre des prestations sous-traitées.

Moment de remboursement

L'avance versée au sous-traitant sera remboursée dans les conditions fixées par l'article 115-II du CMP.

- **Autres paiements** (*indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes*)

- **Retenue de garantie**
Le sous-traité : prévoit une retenue de garantie ne prévoit pas de retenue de garantie

- **Pénalités**
 1. le sous-traité prévoit : des pénalités dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.
 2. le sous-traité prévoit : des pénalités qui seront calculées selon la formule suivante :

- **Modalités de variation des prix :** (*décrire les modalités de variations*)

- **Date ou mois d'établissement des prix :**

- **Mode de règlement :** virement administratif

E - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics	DC13
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

- Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira

une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

F - Exemple unique du titulaire

DC13

Le titulaire a établi 'qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance' - article 114 alinéa 11.

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du Code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, la sous-traitance est impossible.

G - Acceptation et Agrément des conditions de paiement du sous-traitant

DC13

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent document.

La personne responsable du marché, compétente pour signer le marché accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A le

A..... le.....

Le candidat ou le titulaire

Le pouvoir adjudicateur

H- Notification de l'acte spécial au titulaire

DC13

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas,

coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A

le